



L'Écho Blanc-Bourgeois

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATIONS

N° 2413

Vendredi 10 juillet 2026



Scannez-moi !

MAIRIE

1, place de l'Étang - 29860 BOURG-BLANC

mairie@bourg-blanc.fr - 02 98 84 58 13

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi 8h30-12h00/13h30-17h30

Vendredi 8h30-12h00/13h30-17h00

Fermeture le samedi en juillet / août

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi au jeudi 8h30-12h00/13h30-17h00

Vendredi 8h30-12h00/13h30-16h30

Fermeture le samedi en juillet / août

MÉDIATHÈQUE : horaires d'été

Mardi 17h00-19h00

Mercredi 10h00-12h00

Samedi 10h00 - 12 h00

MUSÉE BRETON DE LA PHOTOGRAPHIE

ET DU CINÉMA :

Pour une visite guidée du musée, deux options :

- aux heures d'ouverture de la médiathèque

- avec Yves Simon sur RDV au 02 98 84 54 33 /

06 15 92 53 63 ou Alain Uguen 07 87 30 57 02

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le dimanche 8h30-12h30 place de l'Étang

Le maire et les adjoints reçoivent uniquement sur RDV pendant l'été

ETAT CIVIL

Décès : - Arnaud JACOB, 49 ans.



A la une cette semaine



PRÉFET
DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

FINISTÈRE EN ALERTE SECHERESSE

Le Finistère est actuellement en alerte sécheresse. L'alimentation en eau potable est assurée normalement, mais nous invitons les habitants à respecter les interdictions en vigueur et à adopter dès à présent les bons gestes pour économiser l'eau.

Par arrêté préfectoral, le Finistère a été placé en **vigilance sécheresse le 15 juin 2026** puis en **alerte sécheresse le 3 juillet 2026**, en raison de débits de cours d'eau inférieurs aux normales saisonnières, de niveaux de nappes souterraines en baisse et de prévisions météorologiques qui ne permettent pas d'envisager une recharge suffisante de la ressource à court terme.

Les premières restrictions sont mises en place

- Je n'arrose pas ma pelouse, mon jardin, aux heures chaudes
- Je ne lave pas ma voiture à la maison
- Je ne remplis pas ma piscine (sauf exception)
- Je ne nettoie pas ma terrasse, ma façade
- Je ne fais pas fonctionner ma fontaine d'ornement

À ce jour, l'alimentation en eau potable est assurée normalement sur l'ensemble du territoire desservi par Eau du Poignant. Toutefois, l'alerte sécheresse rappelle que la ressource

Mesures spécifiques pour les activités agricoles

• Les travaux agricoles (hors moissons) comme le broyage de végétaux, ainsi que les travaux forestiers, sont interdits entre 12h et 20h (en dehors de cette plage horaire, ils ne peuvent être réalisés qu'en présence d'une réserve d'eau (tonne à eau) ou de deux extincteurs à proximité immédiate).

• Les moissons sont interdites entre 13h et 17h (en dehors de cette plage horaire, l'exploitant devra disposer d'une herse de déchaumage, déchaumer le pourtour de la parcelle et prévoir à proximité immédiate une tonne à eau ou deux extincteurs).

• Les travaux générateurs d'étincelles et les travaux utilisant des moteurs thermiques sont interdits, s'ils s'effectuent à proximité de végétation – par exemple, à côté d'une haie ou à proximité d'herbes non fauchées.

Dans un contexte de températures élevées et de sécheresse importante de la végétation et des sols, le risque d'incendie est particulièrement élevé sur l'ensemble du département, indique la préfecture. Les faibles cumuls de pluie des derniers mois aggravés par les épisodes de canicule et les fortes chaleurs annoncées, entraînent une baisse rapide des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Pour préserver l'alimentation en eau potable et les milieux naturels, le préfet du Finistère a décidé de placer l'ensemble du département en état d'alerte sécheresse. Cette décision vise à préserver durablement la ressource en eau, à garantir l'alimentation en eau potable et à protéger les milieux naturels.

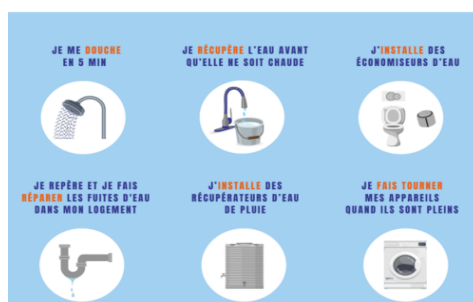
Afin de prévenir tout départ de feu et de protéger les personnes, les biens et les espaces naturels, le préfet du Finistère a pris un arrêté portant restriction temporaire des usages du feu et encadrement de certaines activités à risque incendie.

Dans les bois, forêts, landes et plantations ainsi que dans un périmètre de 200 mètres autour de ces espaces;

- Tout usage du feu est interdit.
- Les feux de camp et les feux de cuisson sont interdits sauf exceptions prévues par l'arrêté.
- Le bivouac est interdit dans les espaces à risque incendie.
- L'accès aux espaces à risque d'incendie est interdit aux groupes de plus de 50 personnes.
- La circulation des véhicules terrestres à moteur est interdite entre 12h et 20h sur les pistes forestières, routes empierrées et voies privées concernées, sauf exceptions prévues par l'arrêté.

JE ME MOUILLE POUR L'EAU !

J'adopte des gestes simples



Consultez l'écho en ligne dès le jeudi soir :

www.bourg-blanc.fr



bourg-blanc



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Subventions aux associations et au CCAS	Validation des subventions aux associations pour un montant de 30 738,21 € et une subvention de 12 000 € au CCAS.
Initiation au breton dans les écoles	Renouvellement de la convention pour 2026/2027.
Avenant N°2 à la Convention Territoriale Globale	Prolongation de cette convention jusqu'au 31/12/2027. Cette démarche partenariale vise à structurer et coordonner les politiques publiques en direction des familles, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et des solidarités.
Participation des communes extérieures aux charges de fonctionnement de l'école publique de Bourg-Blanc	Le coût de la participation aux frais de scolarisation des élèves domiciliés dans des communes extérieures pour l'année scolaire 2025-2026 sera de 1 882,74 € (classe maternelle) et 555,76 € (classe élémentaire)
Participation de la commune aux charges de fonctionnement des écoles des communes extérieures	Versement d'une participation basée sur le coût de fonctionnement d'un élève de l'établissement d'accueil avec un plafond maximum de dépenses correspondant au coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique de BOURG-BLANC.
Garderie périscolaire	Reprise en régie municipale début septembre de l'activité de la garderie périscolaire.
Convention avec le SDEF pour les travaux de rénovation d'un point lumineux et 25 mats et lanternes	Le conseil municipal accepte le projet de réalisation des travaux et le plan de financement.
Fonds de concours tourisme	La commune sollicite le financement de la Communauté de Communes pour la construction de deux chalets pour le lac et la rénovation des sentiers de randonnée.
Actualisation de l'autorisation de programme pour la construction d'une salle de sport et d'une salle de tennis de table	Le conseil municipal émet un avis favorable à l'actualisation de l'autorisation de programme compte-tenu de l'avancement des travaux, des avenants et facturations reçues à ce jour.
Décisions modificatives N°1 du budget général	Le conseil municipal valide les modifications budgétaires.
Dispositif « On s'lance, ensemble ou en solo ! »	Evelyne PAGE représentera la commune au sein de la commission d'attribution qui apporte une aide méthodologique et financière des projets de jeunes de 12 à 21 ans.

CCAS

Canicule : pensez à vous inscrire sur le registre **des personnes vulnérables**. En cas de fortes chaleurs, le CCAS assure un suivi des personnes vulnérables (personnes âgées, isolées ou en situation de handicap). L'inscription sur le registre communal permet d'être contacté et accompagné si nécessaire. Renseignements et inscriptions en mairie. La commune met également la **salle du conseil climatisée à disposition** des personnes fragilisées par la chaleur, le temps de se rafraîchir. Accès aux heures d'ouverture de la mairie. Merci de vous annoncer à l'accueil de la mairie à votre arrivée. Prenez soin de vous et n'hésitez pas à prendre des nouvelles de vos proches et voisins les plus vulnérables.

MINIBUS

Prochaine sortie « Courses » le mercredi 22 juillet. Inscription en mairie 02 98 84 58 13.

Visite des expositions dans les chapelles Arz e Chapeliou bro Léon les mercredis 22 juillet et 5 août. Inscriptions en mairie ou evelyne.page@bourg-blanc.fr

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes nés en **juillet 2010** sont invités à se présenter en mairie à leurs 16 ans. Il leur sera remis une attestation nécessaire pour les concours, examens et permis de conduire. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Fermeture le samedi en juillet et en août.

PARUTIONS DE L'ECHO CET ÉTÉ

24 juillet, 7 août, 21 août et 28 août.

DÉCHETTERIES



- **Primel à Bourg-Blanc** : **mardi** 9h00-12h00/14h00-18h00, **vendredi** 14h00-18h00, et **samedi** 9h00-12h00/14h00-18h00

En période de canicule : mardi matin et vendredi matin 7h30 - 13h30

- **Penvern à Plabennec** : du **lundi** au **samedi** 9h00-12h00/14h00-18h00 (fermée le mardi).

En période canicule : Jours d'ouverture identiques de 7h30 à 13h30

- **Ménez Bras à Lannilis** : du **lundi** au **samedi** 9h00-12h00/14h00-18h00 (fermée le mercredi).

En période canicule : Jours d'ouverture identiques de 7h30 à 13h30

BAL DES POMPIERS

Les Sapeurs-Pompiers de LANNILIS vous invite au traditionnel **bal du 13 juillet** : restauration, buvette, animations, ainsi qu'un feu d'artifice offert par la mairie. Rendez-vous à 18h00 au stade Kergroas.

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DES ABERS

L'île Vierge, une expérience à vivre autrement en 2026

En 2026, le grand phare sera exceptionnellement fermé à la visite pour travaux de restauration, mais l'île Vierge, site naturel préservé, offre bien plus qu'une ascension : visites guidées de l'île, expositions en plein air et espace muséographique, découvertes accompagnées par des professionnels locaux, traversées maritimes, sans oublier la montée du petit phare lors de visites insolites.

Tout l'été, l'Office de Tourisme du Pays des Abers propose la réservation de nombreuses activités : balades en mer et à terre, visites guidées du patrimoine, sorties nature et animations pour toute la famille ; Infos & réservations obligatoires pour toutes ces animations à l'Office de Tourisme du Pays des Abers au 02 98 04 70 93.



La mairie vous informe

LAC

Nous vous rappelons que la baignade dans le lac est interdite.

INCIVILITÉS

Diverses dégradations ont été récemment constatées sur la commune ainsi que la présence de débris.
Merci à tous de respecter la vie en communauté.



Sport

GSY FOOTBALL

Permanence signature licence

Dernière permanence le : Vendredi 10 juillet de 18h30 à 19h30 Au stade Jo Le Bris

Pour tous renseignements : Véronique PRONOST

06 78 09 62 45

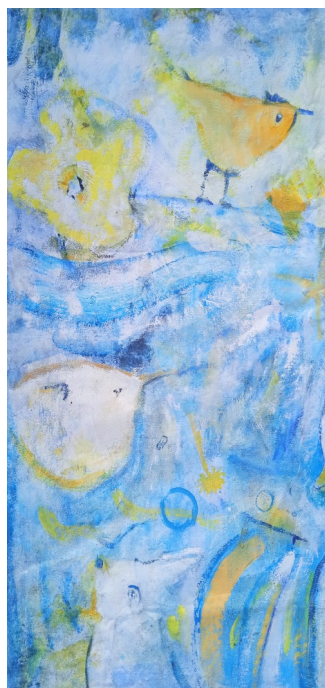
EXPOSITION A SAINT-URFOLD

L'Art dans les Chapelles du Léon / Arz e Chapeliou Bro Leon

La chapelle de Saint-Urfold accueille cet été, dans le cadre de l'exposition annuelle **ACBL**, les œuvres de **Ghizlane**, artiste plasticienne installée à Brest.

À travers de grandes toiles mêlant collage et peinture, ou des formats circulaires plus intimistes, l'artiste propose un univers inspiré de la nature qui vous invite à la rêverie.

Du 15 juillet au 15 août, tous les jours **de 14h00 à 18h00**, sauf le mardi.



FORUM DES ASSOCIATIONS

Les associations souhaitant participer au Forum samedi 5 septembre 2026 peuvent s'inscrire dès maintenant par mail à mairie@bourg-blanc.fr

FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 5 septembre 2026

Salle omnisports de Créac'h Leu de 9h à 12h

Musique
Sport
Loisirs
Culture
Détente
Social
Danse

Chorale, Musique, Voile radiocommandée, Pêche, Boxe, Cyclisme, Badminton, Tennis de table, Football, Hand, Pétanque et dominos, Tai chi, Gymnastique, Couture, Danse, Zumba, Sophrologie, Club Photo, Dessin, Peinture, Karaté, Judo, Patin à roulettes et rollers, Motos...

Commune de **BOURG-BLANC**

EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES

La médiathèque accueillera une exposition de photographies d'Alain Uguen "**Cimetière de bateaux**" du 15 juillet au 3 octobre 2026.

Une exposition de clichés du photographe **Alain Uguen** sur le thème des cimetières de bateaux et des épaves échouées sur l'estran au fond d'un port ou dans l'anse d'une rivière en Bretagne. Alain Uguen préside l'association *Sources d'images* qui gère le Musée de la Photo et du Cinéma de Bourg-Blanc mais il est également l'auteur avec Fanch Moal et Jacques Blanker d'un beau livre de photographies anciennes et actuelles "Derniers rivages, épaves en Bretagne" paru en 2010. Les photographies de l'exposition sont issues de cet ouvrage.

Entrée libre et gratuite pendant les heures d'ouverture de la médiathèque.

EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES

Cimetière de bateaux
Alain Uguen

15 juillet - 3 octobre 2026
Médiathèque de Bourg-Blanc

livrecommelair.fr Entrée libre et gratuite



Médiathèque Municipale de Bourg-Blanc
1, place chaplain 29 860 Bourg-Blanc



ReseauLivrecommelair

PAROISSE

Maison Paroissiale de Plabennec : dimanche 12 juillet, messe au Drennec à la chapelle St Ursin de Landouzen (Pardon).

BRETON

Ur palefarzh douar : Un quart de journal de terre (environ 12 ares).

A benn ur pennad e klevjod ar c'hilhog o kanañ, hag a-barz nemeur e weljod an obl o tarhzañ war-zu ar zav heol : L'instant suivant on entendit le coq chanter, et peu de temps après, on vit le jour poindre du côté du levant.

Ar gwin a lakae ar gwad da zevel d'e benn, hag e galoun da c'hwezhañ gant an ourgouilh, evel ma c'hwez ar podad leazh dindan an tan. Le vin lui montait à la tête et son cœur gonflait d'orgueil.

Dond a ra war e barlochoù pe war e grabanoù mar kavit gwelloc'h, da gaout an nor da zellet ha da zelaou : Il atteint la porte à quatre pattes pour voir et écouter.



Annonces

EMPLOI

La Maison de l'emploi du Pays des Abers vous propose chaque semaine des offres d'emploi, stages, alternance proche de chez vous. <https://www.paysdesabers.bzh/services-et-demarches/maison-de-lemploi/> accueil.emploi@pays-des-abers.fr
- 02 90 85 30 12 Point d'accueil à l'Espace Louis Coz - 16 rue Pierre Jestin - 29860 Plabennec

Permanences ADGE

L'association de Gestion pour le développement de l'emploi propose des missions ponctuelles et recherche des personnes dynamiques pouvant intervenir dans les domaines suivants : ménage, entretien des jardins, ATSEM, agent d'entretien, aide cuisine, petits travaux divers, agent de déchèterie, ouvrier ... Renseignements : 02 98 21 18 64 ou auprès de la maison de l'emploi.

- L'ÉLÉOUET recrute ! Nous recherchons un(e) technicien(ne) de maintenance en salle de traite et matériel d'élevage. Formation assurée. Poste basé autour de Bourg-Blanc. Renseignements et candidatures : cedric.larreur@leleouet.fr - 06 07 46 00 22.

Babysitting/ménage : Disponible juillet/août - merci de contacter le 07 77 87 86 50

LOGEMENT

Recherche une chambre + sdb ou petit logement pour septembre et octobre 2026 - 07 82 09 45 55;

EMPLACEMENTS DES DÉFIBRILLATEURS

La commune de Bourg-Blanc dispose de 5 défibrillateurs automatiques externes (DAE) : deux sont installés dans les salles omnisports de Créac'h Leué et Jean-Marie Bleunven, un troisième au Stade Jo Le Bris à Touroussel, un devant la mairie et un autre sur le bâtiment de l'aire du lac.

TROUVÉ

- Divers objets (clés, lunettes, bijoux, vêtements...) sont régulièrement rapportés en mairie. Nous contacter au 02 98 84 58 13 si vous avez perdu quelque chose.

- Veste en jean enfant (6 mois) trouvée dans la salle du conseil lors du Marché de Printemps.

Vous souhaitez publier une information ? Les annonces à paraître dans le bulletin municipal sont à faire parvenir en mairie pour le mardi soir précédent sa parution par mail à cette adresse : echo@bourg-blanc.fr



Annuaire

SERVICES MUNICIPAUX :

Médiathèque : 02 98 84 54 42

mediatheque-bourgblanc@orange.fr - <https://livrecommelair.fr>

Halte-garderie "Petit Ours & Compagnie" : 02 98 84 46 05

haltegarderie-bourgblanc@outlook.fr

Fermeture du 27/07 au 14/08 - réouverture le 17/08

Centre de loisirs : 09 64 44 10 48 - bourgblanc@epal.asso.fr

Relais Petite Enfance : 02 98 36 83 42

APPELS D'URGENCE :

Médecin : 15

Sapeurs Pompiers : 18 ou portable 112

Gendarmerie : 17 ou 02 98 40 41 05

Violences sur les enfants : 119

Violences conjugales : 39 19

MÉMENTO :

Pharmacie de garde : nuits, samedis après-midi, dimanches et jours fériés, **32 37** pour connaître la pharmacie la plus proche.

HÔTEL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DES ABERS

58, avenue de Waltenhofen - Plabennec

02 98 37 66 00 - accueil@pays-des-abers.fr

Ramassage des déchets ménagers : 02 98 37 66 00

Astreinte eau / assainissement CCPA : 06 08 41 49 75

France Services : 02 30 06 00 36

franceservices@pays-des-abers.fr